Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 029-212902464-20261112-D03202611CCAS-DE

DÉLIBÉRATIONS DU C.C.A.S.

DE LA COMMUNE DE **SAINT-ÉLOY**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au CA CCAS	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
9	9	9

Date de convocation :
06/11/2026
Date d'affichage :
06/11/2026

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 12 novembre à 19h00, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle municipale, sous la présidence de **M. Renaud GRALL, Président**.

Présents : Renaud GRALL, Laëtitia LIZIARD, Sylvia INIZAN, Michaël HOURMANT, Valérie LEVEQUE, Magali QUEINNEC, Françoise RANNOU, Bruno RANNOU

Excusée : Hélène GUENAN (pouvoir à Laëtitia LIZIARD)

Secrétaire de séance : Laëtitia LIZIARD

D03_2026_11_ CCAS Cadeaux des aînés 2026

Vu, la délibération du 14 janvier 2023, complétant les critères d'attribution, notamment par l'ouverture aux personnes ayant atteint l'âge de 85 ans au cours de l'année de référence,

Considérant qu'en période de fêtes de fin d'année, le CCAS de SAINT-ELOY organise la distribution de paniers garnis à destination des personnes âgées de 85 ans et plus et celles qui résident en EHPAD,

Il est recensé un total de 8 personnes répondant à au moins l'une de ces conditions qui leur permet de bénéficier d'un panier garni.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de :

- **Reconduire le plafond du montant du panier garni à 35 €**
- **Maintenir le principe d'attribution aux personnes âgées à partir de 85 ans, et à celles résidant en EHPAD.**

Pour copie conforme au registre.
Le Président,
Renaud GRALL.

Secrétaire de séance,
Laëtitia LIZIARD